

TARIFS JOURNALIERS

à compter du 01/03/2026

Vous trouverez ci-joint les tarifs journaliers du GHPP, Selon la prise en charge de votre sécurité sociale et mutuelle; une participation peut rester à votre charge lors de votre sortie :

- Le forfait journalier (FJ) : 23 euros par jour (frais hôteliers)
- le ticket modérateur (part des tarifs non prise en charge par l'Assurance Maladie)
- ou éventuellement une participation forfaitaire de 32 euros selon l'acte médical réalisé et la réglementation en vigueur

Tarifs Journaliers	Tarif Plein	Reste à la charge du patient	
		Patient avec assurance maladie à 80% et SANS mutuelle	Patient avec assurance maladie à 100% et SANS mutuelle
Urgences Médecine polyvalente Pneumologie Gastro-entérologie Cardiologie Endocrinologie Oncologie Rhumatologie Neurologie Pédiatrie	1 244,13€	248,83€ + 23€	23€
Obstétrique : Hospitalisation complète	1 392,81€		23€
Chirurgie - Ophtalmologie Gynécologie - Urologie-ORL	1 612,46€	322,49€ + 23€	23€
Réanimation	2 995,77€	599,15€ + 23€	23€
Surveillance Continue Soins intensifs de Cardiologie Soins intensifs de Neurologie	2 067,54€	413,51€ + 23€	23€
Nouveau-nés Néonatalogie	1 100,27€	220,05€ + 23€	23€
SMR - Soins médicaux et de réadaptation	510,23€	102,05€ + 23€	23€
Séance de simulation et de radiothérapie	1 052,18€	210,44€	
Court séjour gériatrique	1 201,93€	240,39€ + 23€	23€
Hospitalisation jour médecine	1 173,98€	234,80€	
Gériatrie Addictologie Douleurs Chroniques Ambulatoires	950,87€	190,17€	
Chirurgie ambulatoire (ACHA)	1 379,70€	275,94€	
Séance de chimiothérapie	1 260,99€	252,20€	
Hospitalisation à domicile (HAD)	468,63€	93,73€	

Prestations Hôtelières	Tarif
Ouverture ligne téléphonique Wifi/jour	5€ 1€
Chambre particulière en chirurgie ambulatoire	27€
Chambre particulière en soins médicaux et de réadaptation	46€
Chambre particulière hors Soins de suite et de réadaptation	60€
Chambre accompagnant – conjoint en maternité + petit déjeuner	12€
Repas servi à l'accompagnant + 10 ans	13,15€
Repas servi à l'accompagnant – 10 ans	6,89€
Petit-déjeuner	4,03€

Pour les personnes en ALD,
il est conseillé de prendre une mutuelle pour la prise en charge du forfait journalier non couvert par la sécurité sociale.